

Légende-type du Plan d'Aménagement Particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

surface d'emprise au sol [m²]	LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot [ares]	
	min.	max.	min.	max.
surface de scellement au sol [m²]	max.		min.	max.
type de toiture			min.	max.
type, disposition et nombre des constructions			min.	max.
hauteur des constructions [m]				

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- - - délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1.2, ... R nombre d'étages en retrait
- +1.2, ... C nombre de niveaux sous combles
- +1.2, ... S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres des logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y% - z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- ← orientation du faite

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal
- îlot projeté

Degré de mixité des fonctions

- pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- retention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende supplémentaire

- zones balcons
- espace vert privé/scellé
- Zone d'accès aux constructions souterraines

Lot	Surface	Volume	Surface	Volume	Surface	Volume
Lot A1	1045	17.71a	3300			
1280		24c				
tp	ha-A1-13.6%	II+1R+2S	II+1R+2S	IV+1R+2S	II+1R+2S	
Lot B1	1900	46.46a	5100			
2400		24-mb				
tp	ha-B1-12.6%	II+1R+1S				
Lot C1	760	26.47a	2450			
1000		24c				
tp	ha-C1-13.7%	II+1R+2S				
Lot A2-A3	1100	22.23a	4200			
1650		34c				
tp	ha-A2-17.8%	IV+1R+2S	IV+1R+2S	II+1R+2S	II+1R+2S	
Lot B2	950	24.22a	2700			
1200		12-mb				
tp	ha-B2-12.6%	II+1R+1S				
Lot C2	700	21.65a	2100			
1000		20c				
tp	ha-C2-17.1%	II+1R+2S				
Lot A4	480	6.90a	800			
		6c				
tp	ha-A4-14.9%	II+1R+2S				



BALLINPITT
ARCHITECTES URBANISTES

39, VAL SAINT ANDRÉ
L-1128 LUXEMBOURG

T +352 45 31 011
F +352 45 40 710

WWW.BALLINPITT.LU
INFO@BALLINPITT.LU

INDICE	DATE	DESSIN	CONTRÔLE	MODIFICATION
D	09/03/2023	C.G.	E.C.	Mise à jour M.O.
C	06/03/2023	C.G.	E.C.	Mise à jour
B	15/02/2023	C.G.	E.C.	Mise à jour
A	30/01/2023	C.G.	E.C.	Création du plan

Ville d'Esch-sur-Alzette
Hôtel de ville B.P.145
L-4002 ESCH-SUR-ALZETTE
MAÎTRE DE L'OUVRAGE

187, Rue de Belvaux
L- 4026 ESCH-SUR-ALZETTE
ADRESSE DU CHANTIER

Modification PAP Couronne de Chêne

PROJET / BATIMENT

Autorisation P.A.P.

PHASE

Partie graphique _ Vue en plan

DOCUMENT

ECHELLE 1:500

NUMERO DE PLAN **AI17_PA_PP2_GE01**

D

REFERENCES INFORMATIQUES: PROJET: 187, rue CALQUIÈS 8422021/222

NOTE IMPORTANTE: La mention de l'échelle est purement indicative. Il est interdit de mesurer sur les plans. Toutes les dimensions sont à vérifier par l'entrepreneur sur le chantier avant le début des travaux. L'entrepreneur est également tenu de signaler sans délai à l'architecte toute anomalie constatée sur les plans. Toute modification apportée à la construction sans le consentement de l'architecte ne saurait engager sa responsabilité. Le contenu de ce document est la propriété exclusive de l'architecte; il ne peut être diffusé ni utilisé sans son autorisation écrite. Tout nouvel indice de modification implique l'annulation du document précédent et son remplacement par le présent document. Version 1.2

Implantation
E 500